



Primature

SG/JPL/00000112

Le Secrétaire Général de la Primature communique aux Ministres, au Secrétaire Général de la Présidence et aux Directeurs Généraux des Organismes Autonomes la présente version de la Circulaire # 006 du Premier Ministre datée du 17 avril 2015 relative aux fonctionnaires candidats à une fonction élective qui remplace la précédente pour erreur de date.

Il a été noté au premier paragraphe de la circulaire « décret du 1 mai 2015 portant révision du Statut Général de la Fonction Publique » au lieu de « *décret du 17 mai 2005 portant révision du Statut Général de la Fonction Publique* ».

Le Secrétaire Général de la Primature saisit cette occasion pour renouveler aux Ministres, au Secrétaire Général de la Présidence et aux Directeurs Généraux des Organismes Autonomes l'assurance de sa haute considération.



Port-au-Prince, le 10 juin 2015

***Aux Ministres, au Secrétaire Général de la Présidence
et aux Directeurs Généraux des Organismes Autonomes***

/unijur